



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SEANCE JEUDI 18 JUIN 2015 à 19H30 convocation du 11 juin 2015

Le conseil municipal de la commune de Saint-Chinian s'est réuni jeudi 18 juin 2015, à 19 heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno ENJALBERT, maire

Présents : M ENJALBERT Bruno, M TAILHADES Pierre (pouvoir M ENJALBERT Bruno), MME FAIVRE Marylène, M HANRIOT Patrice, MME DJOUADI Nassima (pouvoir MME FAIVRE Marylène) M DUPRE Lucien, MMES LANDES Anne-Marie, PECH Claudette, M GAVALDA Raymond, M DUVAUT Patrick, MMES PORTAL Joëlle, HENRIC Marie-Pierre, M SYLVESTRE Lucien, MMES MAURY Sylvie, COMBES Catherine, M SISQUES Robert, MME CALMEL Corinne

Absents : M LAUNEY Jean-François, MME RAVOLET Sylvie,

Secrétaire : Mme HENRIC Marie-Pierre

Lecture du compte rendu de la séance du jeudi 09 avril 2015 par MME PORTAL Joëlle, secrétaire

MME Combes, demande que leurs remarques soient consignées dans le procès-verbal. Il convient donc de rappeler que M Sylvestre est opposé à l'idée d'abandonner le stade de rugby, que MME Combes proteste car les élèves entrant en 6^{ème} au collège n'ont pas reçu de dictionnaires. M le Maire précise que la mention sera portée au prochain compte rendu.

La signature du compte rendu de la séance du 09 avril 2015 est reportée à la prochaine séance sans relecture du compte rendu.

M le Maire sollicite l'accord préalable de l'assemblée pour modifier l'ordre du jour :

FINANCES : renouvellement de la ligne de trésorerie

INTERCOMMUNALITE : des modifications statutaires sont à l'ordre du jour consécutivement au conseil de communauté du 03 juin 2015 (changement de nom, mise en œuvre du contrat de rivière Orb et instruction des autorisations d'urbanisme).

FINANCES

A l'unanimité, le conseil a adopté

- La création d'un nouveau tarif des droits de place pour la location d'un emplacement hors foire et marchés à l'occasion de manifestations exceptionnelles, au tarif unique de 50 € l'emplacement de 6 mètres linéaires.
- La création d'une régie de recettes temporaire « animations et festivités » pour la période du 01/08/2015 au 05/08/2015 et du 30/08/2015 au 02/09/2015. MME Portal est nommée régisseur de recettes, MME Pech est désignée mandataire suppléant.
- La demande de prorogation de la validité des subventions allouées par le Ministère de l'intérieur et le conseil général pour la rénovation de l'arrosage des stades de rugby et de football.

- La demande de subvention auprès de l'État et du conseil départemental, pour l'acquisition, la démolition et la mise en sécurité de l'immeuble référencé AC 459, au 18 Grand'Rue. Le prix de vente est fixé à 120 000 €. Le coût de la démolition, l'évacuation et la remise en état sont estimés à 38 260 € HT. L'implantation de cet immeuble en bordure de la RD 612, est de nature à mettre en péril la sécurité des piétons avec le passage quotidien des véhicules légers et des poids lourds. De plus la largeur du trottoir au droit de cet immeuble est à peine de 85 cm. M Sylvestre relève le coût très élevé de l'opération dans le contexte actuel, et s'interroge en dépit des questions de sécurité sur l'opportunité de la dépense. M le Maire précise que demander les subventions, c'est se donner les moyens de le faire, pour anticiper sur les choix budgétaires. C'est une réalisation qui met en sécurité les piétons dans une rue où passent 8000 véhicules par jour dont 10% de poids lourds. L'aménagement de cet emplacement permettrait à la fois de dégager l'espace par un aménagement urbain et sécuriser la traversée des piétons. Cette demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL

Le conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion 34 qui a décidé d'engager une procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque santé. L'intérêt de cette convention de participation est de mettre en concurrence des opérateurs afin de négocier les prestations et obtenir des conditions tarifaires attractives. M le Maire précise qu'à l'issue de la consultation les collectivités conservent l'entière liberté de signer ou pas la convention qui leur sera proposée.

INTERCOMMUNALITE

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la répartition dérogatoire libre du Fonds de Péréquation Intercommunal 2015 tel qu'adopté par le conseil de communauté de communes le 17 juin 2015, ainsi que la demande à M le Président de la communauté de communes Canal-Lirou Saint-Chinianais, autorité compétente en matière de PLU, documents d'urbanisme tenant lieu et carte communale, de poursuivre les procédures d'urbanisme en cours.

M Sisques s'interroge sur le recrutement d'un architecte ? M le maire l'informe qu'il a en charge l'instruction des autorisations d'urbanisme.

A madame Combes qui l'interroge sur la prise en charge financière de la révision du PLU il précise que la Communauté de Communes ayant fait le choix de poursuivre et d'achever les procédures engagées par les communes membres, elle assumera de fait la prise en charge financière de la révision du PLU et de toutes les procédures en cours.

M le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur le souhait de la commune de Cruzy de se retirer du Syndicat intercommunal de défense paragrêle du Murvielais et du Saint Chinianais, considérant d'une part le montant excessif de sa cotisation annuelle et d'autre part le manque de volontaires à la formation et à la mise en œuvre des opérations de tirs. Le conseil syndical du Paragrêle a, en ce qui le concerne, émis un avis défavorable. Il convient que le conseil municipal, à son tour, se prononce.

M Sisques est formellement contre le retrait d'une commune du syndicat par solidarité pour les viticulteurs. M le Maire se dit pour sa part, gêné par l'obligation qui est faite à une commune de rester dans le syndicat.

M Dupré considère que si l'on veut que le syndicat perdure, il faut continuer avec tous les adhérents, par ailleurs il précise qu'à Saint-Chinian des personnes

sont volontaires pour être formées. Le conseil municipal considérant que les communes doivent rester solidaires et que la commune de Cruzy doit persévérer pour trouver des volontaires pour assurer la protection des cultures, refuse le retrait de la commune de Cruzy du Syndicat Paragrêle et se prononce à 13 voix pour et 4 abstentions.

AJOUT ORDRE DU JOUR

FINANCES

Le conseil approuve à l'unanimité la réalisation auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole du Languedoc d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € destinée à financer le besoin de trésorerie en attente des subventions.

INTERCOMMUNALITE

Au chapitre de l'intercommunalité, le conseil approuve à l'unanimité les modifications statutaires de la communauté de communes Canal Lirou Saint Chinianais concernant :

- Le changement de nom « SUD – HERAULT » qui se substituera à Canal Lirou St Chinianais. M Sylvestre trouve le nouveau nom peu pertinent car nous ne sommes pas dans le sud de l'Hérault. M le Maire précise que l'idée lui semble très bonne puisqu'elle renvoie à l'idée « Sud France » qui a une certaine notoriété au niveau national.
- la prise de compétence : mise en œuvre du contrat de rivière Orb (cette extension de compétence aura pour effet la substitution de la communauté de communes au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron pour la commune)
- enfin le conseil municipal valide la suppression de la compétence « mise en place et gestion d'un service d'instruction des permis de construire et des certificats de conformité pour le compte des communes et approuve la modification des statuts communautaires correspondante.

Avant de clore l'ordre du jour M le Maire soumet au vote de l'assemblée une motion pour une répartition équitable des pouvoirs entre Montpellier et Toulouse dans la future grande région réunissant le Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées. Le conseil vote la motion à 16 voix pour et 1 abstention.

Dans le cadre des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération du conseil municipal du 24 avril 2014 : M le Maire informe le conseil municipal que les cartes d'entrées à la piscine qui n'auraient pas pu être utilisées en totalité seront remboursées au prorata du nombre de places non utilisées au tarif en vigueur, sur demande écrite et production d'un relevé d'identité bancaire. Le minimum de remboursement est fixé à 10 euros.

Au chapitre des questions diverses, M le Maire invite tour à tour les conseillers à prendre la parole. MME Combes l'interpelle sur les animations qui sont programmées et le coût supporté par la commune. M le Maire explique que le

festival de musique a été négocié au mois d'août de l'année dernière. La prestation des musiciens est gratuite pour cette année seulement. Seul le coût des hébergements sera supporté par la commune. En 2016, en fonction de l'attractivité de l'événement il faudra peut-être envisager la mise en place d'une régie pour compenser les cachets. Quant à la manifestation organisée autour de l'accueil des Brescouos le 30 août prochain, MME Faivre assure que l'opération est parfaitement équilibrée.

MME Combes signale à Monsieur le Maire qu'il s'était engagé à ne pas renouveler les animations musicales du dimanche devant le presbytère afin de générer des économies. M le Maire précise que les animations autour des terrasses des cafés le dimanche matin, ne sont pas prises en charge par la commune. En été 2015 la mairie a impulsé le mouvement qui est poursuivi par des privés. On ne peut interdire à des privés d'animer les rues du village.

Madame Combes s'étonne que l'on demande aux parents d'enfant qui viennent s'inscrire en mairie pour l'année scolaire 2015 2016 de fournir une attestation de quittance d'impôts locaux. Monsieur le Maire précise qu'aucune procédure n'a changé. Ce qui est demandé actuellement était demandé en 2013 ainsi que les années antérieures. Cette démarche est nécessaire pour communiquer aux villages voisins le nombre d'enfants scolarisés à Saint-Chinian. MME Henric précise qu'il s'agit d'une pratique courante qui se fait dans la grande majorité des mairies de toute la France.

M Sisques s'interroge sur les conditions de raccordement au réseau d'eau de l'entreprise CHAZALMARTIN qui a obtenu un permis de construire. M Hanriot précise que sur la contre-voie existent deux canalisations d'eau, et qu'en accord avec le syndicat, le pétitionnaire a obtenu l'autorisation de se brancher sur la plus petite canalisation, à charge pour lui de s'équiper d'un sur-presseur.

MME Maury annonce l'ouverture d'un accueil de loisirs à Cessenon pour les enfants et invitent toutes les personnes concernées à s'y intéresser.

L'ordre du jour et les questions épuisées, M le Maire avant de clore la séance remercie MME Combes et M Sisques, pour leurs interventions pertinentes et démocratiques au cours de la réunion publique qui s'est déroulée le 23 avril dernier.

La séance est levée à 20h45.

Fait à Saint-Chinian, le 19 juin 2015



Bruno ENJALBERT
Maire